H Z V K H

Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

LICENCE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.613-1, D.613-3 et D.613-6;

Vu le décret n° 2011-1169 du 22 septembre 2011 portant création de l'université de Lorraine;

Vu l'arrêté du 1er août 2011 modifié relatif à la licence;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2014 relatif à l'accréditation de l'UNIVERSITÉ DE L'ORRAINE l'habilitant à délivrer des diplômes nationaux;

Vu les pièces justificatives produites par Mme GUILLIANE THIEBAULT, née le 8 septembre 1997 à SAINT-DIZIER (052) en vue de son inscription à la Licence; Vu les procès-verbaux du jury attestant que l'intéressée a satisfait au contrôle des connaissances et des aptitudes prévu par les textes réglementaires;

VU LE PARCOURS TYPE Espagnol,

Le diplôme de LICENCE en ARTS, LETTRES, LANGUES, mention LANGUES, LITTERATURES ET CIVILISATIONS ETRANGERES ET REGIONALES mention bien

est délivré à Mme GUILLIANE THIEBAULT

au titre de l'année universitaire 2017-2018 et confère le grade de licence,

pour en jouir avec les droits et prérogatives qui y sont attaches

Changelière des universités La Rectrice d'Académie,

Florence ROBINE

Fait le 11 mars 2019

Le titulaire

Le Président

UNIVLOR 13893247

Pierre MUTZENHARDT

72019201718492

。 Z